

OUVERTURE DES PROCEDURES POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
ACP CEE LUXEMBOURG LE 6.10.1983.

DISCOURS DE MONSIEUR EDGARD PISANI, MEMBRE DE LA COMMISSION DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES.

Messieurs Les Co-Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Les circonstances dans lesquelles nous vivons sont trop difficiles, trop de
personnalités trop éminentes sont venues de trop loin pour que la rencontre
même n'exige pas une réflexion sur l'essentiel.

Le monde nous observe et apprécie un peu son propre destin à notre capacité
de progresser.

Si nous échouons le dernier lieu de coopération collective créé disparaît.
Si nous venons à bout des obstacles, la preuve existe que le dialogue Nord-Sud
n'est pas un rêve fou.

La Commission est, dans le cadre de directives préparées par elle, mais
arrêtées par le Conseil des Ministres, chargée de négocier au nom de la
Communauté. Le Président Gaston THORN attachait le plus grand prix à être
présent lui-même à Luxembourg, pour manifester ainsi l'importance que la
Commission accorde à cette négociation. Malheureusement empêché, il m'a
chargé de le représenter, c'est donc à son extrême obligeance que je dois de
parler au nom de la Commission. Je suis sensible au privilège qui m'échoit
comme au devoir qui ainsi m'incombe. Parlant en son nom, je dirai quels sont
à ses yeux :

- les objectifs concrets de la coopération ACP-CEE,
- l'évolution nécessaire et le bon usage des instruments de cette convention
que par symbolique et par commodité, je ne débaptiserai pas,
- enfin, l'esprit du pacte qui lie et qui, si nous réussissons, continuera
de lier les uns aux autres, soixante-treize et bientôt soixante-quinze
Etats ainsi que la Communauté en tant que telle.

Mais je manquerai à l'idée que nous avons de la nature de nos relations
politiques, culturelles, économiques, si je ne répondais dès à présent au
propos que le Président Miquel a tenu à Berlin le 22 septembre dernier :